

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Votants:** 13

**Séance du 02 mai 2016**

L'an deux mille seize et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 02 mai 2016, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

**Représentés:**

**Excuses:** Véronique RIVAULT

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Carole CLEMENCET

---

**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DE 2016 015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
45822	Opérations investissement sous mandat -		60.00
45822-040	Opérations investissement sous mandat		-60.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL - DE 2016 016**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Marie-Laure DONGOIS concernant l'attribution de son Indemnité de Conseil au titre de l'année 2015.

Cette indemnité s'élève à 261.08 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer d'indemnités

**Objet: FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS, DU PAYS DE NUITS SAINT GEORGES ET DE GEVREY CHAMBERTIN - DE 2016 017**

Un rappel est fait sur les antécédents de la proposition de fusion des 3 communautés de communes. Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par arrêté du 25 mars 2016, il convient que les communes se prononcent sur l'arrêté

préfectoral entérinant la fusion des communautés de communes du Sud Dijonnais, du Pays de Nuits Saint Georges et de Gevrey Chambertin.

Le conseil municipal, après délibération par 9 voix pour et 3 absentions donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016.

#### VOIRIE CHEMIN DE LA SOURCE - DE 2016\_018

Suite à la réfection du Lavoir de l'impasse du Lucard, il convient de refaire le revêtement sur une partie du chemin de la Source en contrehaut de cet édifice.

Le conseil municipal après délibération, décide de retenir le devis de l'entreprise Noirot pour un montant de 1125 € HT.

Arrivée de Monsieur Frédéric VOISOT à 19 h 50.

#### AIRE DE JEUX - DE 2016\_019

Certains jeux installés sur l'aire de jeux communale nécessitent des réparations. Les assises du face à face à ressort sont détériorées et doivent être changées.

Le conseil municipal, après délibération, accepte le devis de l'entreprise AJ3M pour un montant HT de 240 €

#### REMBOURSEMENT SUR CONTRAT ASSURANCES - DE 2016\_020

Monsieur le Maire fait un rappel concernant la révision des contrats d'assurances de la commune après une rencontre entre Mme TURMEL et un représentant du cabinet d'assurances Groupama qui couvre les biens communaux.

Suite à cette rencontre, le contrat a été réactualisé et Groupama nous a fait parvenir un chèque de trop perçu sur la quittance de l'année 2016. Ce chèque est d'un montant de 146.41 €

Le conseil municipal, après délibération, accepte le montant de ce remboursement et charge le maire de procéder à son encaissement.

#### JURES D'ASSISES

Messieurs Jean-Claude MALSERT et Thierry TESTE ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste des jurés d'assises

#### POINT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur l'ensemble des papiers distribués la commune a enregistré 132 retours, seules 41 personnes se prononcent pour le maintien de l'éclairage public. Les autres habitants sont favorables à une extinction nocturne.

Le SICECO gère l'ensemble des réseaux d'éclairage de la commune et nous demande de faire une installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des postes d'éclairage communaux, le coût restant à la charge de la commune serait de 3800 € HT, aussi avant de valider cette proposition, un essai d'extinction sera fait sur la période allant du 15 mai au 15 septembre 2016. Si les économies sont probantes, la commune demandera à ce que les installations soient faites sur l'année 2017.

## QUESTIONS DIVERSES

- Démoussage de la toiture de la mairie : Le toit de la mairie est couvert de mousse, il convient de faire le nécessaire pour l'éliminer. Plusieurs devis sont présentés, mais le coût est important aussi avant de prendre une décision, le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres fournisseurs et envisage de trouver une solution plus pérenne qu'un simple démoussage.
- Courrier anonyme : La commune a reçu un courrier anonyme se plaignant des divagations de chiens dans les rues du village et aussi des dégradations dans les jardins. Aussi, nous demandons aux propriétaires de veiller à garder leurs animaux dans leur propriété.
- Chauffage secrétariat et bâtiment mairie : une proposition d'installation d'un radiateur électrique à accumulation a été faite afin de chauffer convenablement le secrétariat et le reste du bâtiment par la suite. Au vu du coût de ce type d'équipement, le conseil municipal se demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire une installation d'un chauffage par l'intermédiaire d'une autre énergie que l'électricité et aussi en installant des radiateurs à eau.
- Projet voirie 2017 : Il convient de déposer les dossiers de demande de subvention pour la voirie communale avant le mois de septembre 2016. Aussi, il est procédé à un tour de table pour connaître les secteurs nécessitant une intervention par ordre de priorités. Les dossiers seront préparés et le choix sera fait dès qu'un retour des services du Conseil Départemental nous donnera le montant des subventions auxquelles nous pouvons prétendre.
- Aire de jeu : Il est prévu de réinstaller le auvent au dessus du banc afin d'avoir un peu d'ombre lors des journées d'ensoleillement.
- Eglise : Des problèmes d'humidité sont de nouveau apparents au niveau de la sacristie, l'Association Saint Martin prend en charge le nettoyage et la remise en état des murs touchés. Monsieur le Maire, après discussion avec la Présidente de l'association a rappelé qu'il avait été convenu de chauffer à minima sur les périodes de forte humidité pour éviter ces désagréments et aérer cette pièce dès que cela est possible.
- PLU : la réunion publique se déroulera le 2 juin 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes.